



Délibération du conseil municipal Séance du 20 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
14/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois d'octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BORTOT Pascal, M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé

Absents excusés : Mme TERRIER Sandra (procuration PEDRON Nathalie)

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme PEDRON Nathalie

Objet : Autorisation de signature d'une étude pour la mise en place d'un espace végétalisé sur l'ancien terrain de foot de Saulon-la-Chapelle et demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif ENVI (délibération n°2025-36)

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une étude avec l'association « Pirouette Cacahuète, association d'éducation à l'environnement et au développement durable.

L'étude a pour objectifs :

- d'évaluer les prérequis techniques, humains et financiers nécessaires au projet ;
- concerter les habitants et les élus ;
- proposer un projet en accord avec le site, correspondant aux attentes, favorisant la biodiversité ;
- évaluer son coût et préparer les demandes de financements.

Le coût de l'étude incluant la concertation citoyenne, s'élève à 9 712,50 €.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Régional, dans le cadre du programme Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI), à hauteur de 80 % sur un plafond de dépense de 8 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à signer l'étude présentée par l'association « Pirouette Cacahuète » pour un montant de 9 712,50 €.
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme ENVI à hauteur de 80 % sur une dépense maximum de 8 000 €.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle



Maire, Pascal BORTOT